

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—L'ÂGE
MOYEN DES MILITAIRES

Question n° 1054—**M. Forrestall:**

Quel est l'âge moyen des militaires des grades suivants et, quel est l'effectif pour a) les officiers, (i) capitaine (ne faisant pas partie des forces navales), (ii) major, (iii) lieutenant-colonel, b) simples soldats, (i) caporal, (ii) sergent, (iii) sous-officier breveté?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale):

		Moyenne d'âge (en années)	Effectifs
a)	(i)	33.15	7099
	(ii)	40.08	2904
	(iii)	44.07	890
b)	(i)	31.69	35742
	(ii)	38.26	10647
	(iii)	40.18	4799

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—LA PROCÉDURE
DE RÈGLEMENT DES GRIEFS

Question n° 1057—**M. Forrestall:**

Les membres des Forces armées ont-ils la possibilité de présenter des griefs contre leur supérieur sans passer d'abord par l'entremise de ce supérieur?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): En effet, les règlements permettent au membre des Forces canadiennes de présenter un grief à son commandant sans l'avoir d'abord présenté à son supérieur. Si le grief est formulé contre le commandant lui-même, il doit lui être présenté en premier lieu, mais il peut être transmis directement à l'autorité supérieure si le commandant ne l'a pas fait alors qu'on le lui avait demandé.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE
DÉPÔT DE DOCUMENTS

RADIO-CANADA—LA CAPACITÉ DE RÉALISATION
D'ÉMISSIONS

Question n° 603—**M. Nowlan:**

1. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures positives et concrètes ont été prises par la Société Radio-Canada en vue de mettre en valeur les capacités de production d'émissions dans les régions autres que Toronto et Montréal?

2. Quel pourcentage des émissions produites au Canada et présentées à la télévision anglaise de Radio-Canada ont été réalisées à Toronto et à Montréal, au cours de chacune des cinq dernières années?

3. Quel pourcentage des émissions produites au Canada et présentées à la télévision française de Radio-Canada ont été réalisées à Montréal, Toronto et Québec au cours de chacune des cinq dernières années?

(Le document est déposé.)

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, j'ai une question inscrite au *Feuilleton* depuis le début de janvier et j'en ai d'ailleurs déjà parlé. La réponse n'exigerait pas beaucoup de recherche. J'aimerais savoir quand on pourra répondre à certaines questions d'une importance pressante pour les députés de l'opposition.

[L'hon. M. Macdonald.]

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, nous faisons tout notre possible. Au mois de février on nous a fait parvenir, en moyenne, plus de 10 questions par jour, et presque autant depuis le début de mars. Vendredi dernier, un député a inscrit 32 questions au *Feuilleton*. A cause du volume des questions qui nous parviennent, il faut plusieurs personnes et beaucoup de travail pour se tenir à flot. Mais, je le répète, nous faisons de notre mieux et nous donnerons suite à la question.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, je n'ai fait inscrire qu'une question au *Feuilleton* cette année, et je ne vois pas pourquoi je devrais avoir à souffrir du fait que certains députés en ont inscrit 30. En grande partie, on a répondu à ma question dans la presse. Il n'y a qu'une partie de ma question sur laquelle la presse n'avait pas les renseignements voulus dès le lendemain. Je ne vois pas qu'il faille des recherches pour répondre oui ou non.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une requête à la Chambre. Ma question portant le n° 1020 ne figure pas au *Feuilleton* depuis longtemps, mais le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a cependant indiqué qu'on a l'intention de présenter un projet de loi sur la question que j'ai soulevée. Le ministre a en fait déposé aujourd'hui certains documents ayant trait à ma question. Le ministre voudrait-il au moins prendre note de la question et y répondre lorsqu'il présentera la mesure législative?

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES
DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, sous réserve de votre décision, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre, afin de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de l'inéluctable crise du chômage dont seront victimes les étudiants qui sortiront de nos universités, de nos collèges et de nos écoles secondaires en avril, mai et juin. Une discussion immédiate de cette question s'impose afin d'aider le gouvernement à prendre les mesures d'urgence propres à faire face à la situation.

Si Votre Honneur convient qu'il y a lieu de débattre la question, je demanderai à la Chambre la permission de proposer l'ajournement.

M. l'Orateur: L'honorable représentant d'Oxford a informé la présidence en temps voulu de son intention de demander l'autorisation de la Chambre de proposer une motion aux termes de l'article 26 du Règlement en vue de l'étude de la question du chômage des étudiants qui, en avril, mai et juin, sortiront des écoles secondaires, des collèges et des universités. Comme la présidence l'a fait remarquer le 3 mars dernier lorsque le député d'Oxford a fait une proposition analogue à celle d'aujourd'hui, le problème du chômage des étudiants qui font leur entrée sur le marché du travail a été examiné sous divers aspects à différentes reprises par la Chambre au cours de la présente session. Il est permis de noter que le chômage sous ses multiples aspects a donné lieu à un débat approfondi et à des votes au cours de la présente session.